



Municipalité de Laurierville

Rapport du maire 2018

Selon les dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, lors d'une séance ordinaire tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Les états financiers de la municipalité ont été vérifiés par la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL, et déposés lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019. Voici les points saillants du rapport financier 2018 :

Revenus de fonctionnement et d'investissements et affectations de l'exercice	2 075 753 \$
Charges de fonctionnement et d'investissements et affectations de l'exercice	1 828 470 \$
Excédent de l'exercice	247 283 \$
Excédent de fonctionnement accumulé non affecté	323 702 \$
Excédent de fonctionnement affecté	70 000 \$
Fonds de roulement non utilisé	45 738 \$
Dette à long terme	604 702 \$

Opinion du vérificateur comptable.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Laurierville et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette et de leurs flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Principales réalisations 2018.

Au cours de l'année 2018, des travaux de pavage ont été réalisés sur le Rang 6 Est et sur une partie de la route du 7^e Rang pour un montant de 300 711 \$, subventionnés du même montant par le Programme TECQ. Achat d'un tracteur à gazon pour un montant de 18 725\$, à même le budget de fonctionnement. Début du remplacement sur 3 ans, des luminaires de rues à vapeur de sodium haute pression pour la technologie DEL, pour un montant de 14 000 \$, à même le budget de fonctionnement. Achat d'une enseigne numérique, au coût de 24 394 \$, avec une subvention de 19 515 \$ du Fonds de développement du territoire-volet Pacte rural de la MRC de l'Érable.

Enfin, la municipalité a fait l'acquisition de l'immeuble de la Caisse Desjardins de l'Érable au montant de 105 000 \$, via un règlement d'emprunt de 50 000 \$ sur 5 ans sans intérêt avec la Caisse Desjardins de l'Érable et 55 000 \$ à même le budget de fonctionnement.

DONNÉ À LAURIERVILLE, CE 3^e JOUR DE JUIN 2019.

Marc Simoneau, maire